

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 11

**Séance du lundi 08 septembre 2014**

L'an deux mille quatorze et le huit septembre, l'assemblée régulièrement convoquée le 02 septembre 2014, s'est réunie sous la présidence de Guy FAVAREL.

**Présents :** 9

**Votants:** 9

**Sont présents:** Guy FAVAREL, Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAINARD, Olivier FOUCONNIER, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE

**Représentés:**

**Excuses:** Geneviève FOUCONNIER, Guy CLARAC

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Laurence MASSEY

A pris part à cette séance, à la demande du Maire, Madame Colette DESPLATS, secrétaire de mairie.

---

**Objet: Remboursement consommation d' eau des toilettes mairie - DE 2014 25**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la convention d'utilisation de l'eau des toilettes publiques de PRENERON, entre la commune et Madame Isabelle MACARY, locataire du logement de l'ancienne école attenant à la mairie.

Il précise que la mairie s'engage à rétribuer à Madame Isabelle MACARY, la consommation d'eau des toilettes publiques qui est calculée automatiquement par un compteur intermédiaire, au tarif TTC du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de VIC-FEZENSAC. **(cf. article 2 de la convention).**

Il ajoute que la mairie prendra en charge le prix de l'abonnement du compteur de Madame Isabelle MACARY pour un semestre, au tarif TTC du SIAEP de VIC-FEZENSAC. **(cf. article 3 de la convention).**

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité :

Mandate Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

**Objet: Adhésion à la banque de données territoriales - DE 2014 024**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Conseil Général du Gers concernant la numérisation du cadastre.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 08 septembre 2014, la commune de PRENERON souhaite adhérer au projet.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer et de confirmer cette adhésion.

La participation communale serait de 0€ TTC.

Il fait passer le projet de convention à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**CONFIRME** l'adhésion au projet départemental concernant la numérisation du cadastre gersois et la création d'une Banque de Données Territoriales.

**CONTRIBUER** à son enrichissement en mettant à disposition de ses partenaires, et selon nos capacités, les informations cartographiques qui relèvent des compétences de notre commune.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les actes ou documents relatifs à ce dossier.

**Objet: DECISION MODIFICATIVE 001 - DE 2014 26**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DEPENSES
61522	Entretien et repar. (bâtiment)		-1200.00
6413	Rémun. personnel (non titulaire -secrétaire en binome DEC.14)		200.00
6554	Contribut°à orga. regroupement (AGEDI)		800.00
6450	Charges de s.s. et prévoyance		200.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		RECETTES	DEPENSES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les réajustements des comptes comme indiqués ci-dessus.

**Projet de réfection du toit de la salle des fêtes :**

Vu la complexité d'entreprendre cette rénovation et son coût exorbitant, les membres du conseil, à l'unanimité, décident de procéder au nettoyage de la toiture et au remplacement des tuiles présentant des défauts.

Vu l'urgence, il est décidé d'exclure toute subvention qui repousserait les travaux au semestre 2015.

Un collège composé du maire, des adjoints et des délégués aux bâtiments communaux arbitreront les deux devis établis par la SARL LEBE et LARREY et entérineront le moins disant..

L'entreprise devra réaliser les travaux avant la période hivernale.

Un élagage des arbres plantés aux abords de la salle des fêtes et du presbytère est prévu à l'automne, pour protéger les toitures des bâtiments, des végétaux.

**Projet de mise en conformité du système de protection foudre de l'église :**

Depuis plusieurs années, les Ets LAUMAILLE sous contrat et mandatés pour effectuer les vérifications d'usage signalent dans leurs rapports l'absence de parafoudre sur l'alimentation EDF de l'église et l'absence de liaison équipotentielle entre la prise de terre paratonnerre et la prise de terre électricité générale. Cette situation nous expose à des dégâts électriques et des risques d'incendie en cas d'orage.

Aucune réponse n'avait été apportée à ce prestataire qui fait le même constat tous les ans, accompagné de sa facture.

Le montant du devis révisé s'élève à 1 839.49 € TTC, hors terrassement pour l'ouverture et la fermeture d'une tranchée de 40 mètres et la réalisation d'une prise de terre électricité générale extérieure.

Par sécurité, le maire fait savoir qu'il s'est rapproché de Monsieur PUJO chargé d'assurance GROUPAMA lequel l'a assuré de la prise en charge de l'église en cas de sinistre.

Il est donc décidé, à l'unanimité de sursoir pour cette année à ces travaux de mise en conformité.

Dans le même titre, Eric LAMBERT intervient pour signaler que l'électricité de l'église n'est plus conforme voire obsolète, et qu'il avait établi un devis pour la mise en conformité du bâtiment du temps de l'ancienne municipalité, lequel est resté sans réponse.

N'étant pas à l'ordre du jour, le maire décide de réunir les délégués aux bâtiments communaux, ainsi que l'intervenant et de procéder à un "topo".

### **Le maire définit une liste de travaux accomplis, en cours et à réaliser dans la commune:**

- 1 - La priorité a été donnée à la réfection des poteaux d'éclairage public, des portails du cimetière et de l'église qui étaient gravement dégradés.
- 2 - La maison commune qui a fait l'objet d'un rajeunissement avec de nouveaux aménagements pour un meilleur accueil des usagers et une meilleure fonctionnalité. Le coût a été diminué grâce à la main d'oeuvre des membres du conseil municipal et leurs proches.
- 3 - La mise en place de 2 panneaux pédagogiques sur la voie communale de Pouquet pour sensibiliser les usagers à ralentir.
- 4 - La réfection du monument aux morts qui sera ceinturé par des poteaux esthétiques et d'une chaîne afin de délimiter son périmètre. Le maire signale que le coût de cette remise en état sera économiquement faible, s'agissant de matériaux de récupération.
- 5 - Des travaux de voirie restent à réaliser très prochainement à "la plèche" et "aux capots" par l'entreprise DESBARATS.
- 6 - Le marquage des emplacements réservés à terminer (peinture en attente de livraison).
- 7 - La démolition du muret devant la mairie qui est dégradé et oblique vers la voie communale. Ce mur abrite les coffrets EDF de l'ancienne école et de la mairie. Le maire va demander un devis pour un nouveau schéma de raccordement à ERDF.
- 8 - Enfin, la mise en place par le SICTOM des containers à poubelles semi-enterrés est en préparation.

### **Remerciements :**

Le maire remercie nominativement les personnes qui par leur disponibilité, serviabilité et toujours dans un souci d'économie donnent de leur temps pour la commune.

### **Questions diverses :**

Le maire fait part à l'assemblée d'un entretien avec le directeur du CAUE (Conseil Architecte Urbanisme Environnement) à AUCH, qui s'est déplacé ce matin pour visiter le presbytère. Manifestement, il s'agit d'un chantier de réhabilitation dominant pour notre petite commune qui sera débattu après étude du projet par ce professionnel de l'habitat.

Une nouvelle mairie et plusieurs salles à caractère associatif seraient pressenties. La salle des fêtes serait associée à ce projet.

### **Le maire informe le conseil :**

- 1 - Que des publications périodiques sont envoyées à la mairie, ayant un caractère pédagogique, et dont la dépense pèse lourd au budget (745 € / Annuel). Il s'agit de support papier de type pédagogiches - publication Paul Dupont et des Editions Sorman (lettre du Maire rural) dont la lisibilité est fastidieuse et inadéquate. Aussi, il décide de résilier ces abonnements pour les années à venir.
  - 2 - De la réactualisation du forfait internet professionnel illimité (excepté vers les mobiles) de 512 k à 1 méga, avec une seule facture, nouveau numéro de fax et retour à l'opérateur du téléphone "Rondo" qui était inopérant mais facturé tous les mois. Un geste commercial a été consentie par l'opérateur Orange en dédommagement. Une petite économie sera faite sur l'année avec un meilleur confort.
- Enfin, lorsqu'il s'agit d'appels à passer sur des mobiles, le téléphone personnel du maire est utilisé, par soucis d'économie.

3 - Du changement de secrétaire à compter du 1er janvier 2015; Colette DESPLATS faisant valoir ses droits à pension de retraite. Il s'agit de Nathalie PAYSSE de Belmont, qui sera employée à compter du mois de décembre 2014, en binôme le jeudi après-midi, puis sur les mêmes errements de travail que Colette après cette période d'essai.

4 -La mise en chantier du très haut débit sur le département du Gers est retardée de plusieurs mois et devrait débiter au premier semestre 2015.

5 - Que Monsieur VERGES ancien maire a demandé la prise en charge d'une plaque souvenir d'un bienfaiteur qui sera fixée sous un vitrail de l'église, pour la somme de 58€ aux P.F. Cahuzac.

5 - Enfin, de la création par le maire, d'un site internet de la mairie très prochainement, afin de valoriser notre commune et offrir un service de proximité. Pour éviter d'être inondé par de la publicité et ses dérives potentielles, le maire propose de prendre un abonnement populaire 100% sécurisés à 149€ / Annuel. Une délibération sera prise à la prochaine réunion du conseil.

La séance est levée à 23 heures.

Fait à Préneron, le 08 septembre 2014

Le Maire : Guy FAVAREL.



